

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2021

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à la séance : 11
- votants 11

Date de convocation : 08/10/2021

Date d'affichage : 08/10/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze octobre deux mil vingt et un à 18 h 40

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : **REVISION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 10 CHEMIN DU CIMETIERE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2021**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du 9 avril 2015 fixant le loyer du logement communal de type T2 du bâtiment Le Prieuré situé au 10 Chemin du Cimetière au 1^{er} juillet 2015 à 395,00 €.

Selon les indices de références de l'INSEE de 2018 à 2021, le nouveau montant du loyer de ce logement communal, à compter du 1^{er} novembre 2021, serait de 405,36 €.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants décide :

- **DE FIXER** le montant du loyer mensuel à compter du 1^{er} novembre 2021 à **405,36 €** auquel s'ajouteront les charges locatives,
- **DE CONSERVER** la redevance mensuelle CONFORT CHAUFFAGE à **11,00 €**.

La présente délibération annule et remplace celle du 9 avril 2015.

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

